



Demande d'une prime communale pour l'acquisition ou la construction d'une habitation unifamiliale sur le territoire communal de Libin

Je soussigné(e)

Domicilié(e), rue, n° à

Téléphone Mail

Sollicite l'octroi de la prime communale pour l'acquisition ou la construction d'une habitation
unifamiliale sur le territoire communal de Libin, sise

..... à.....

Documents requis :

- Attestation notariale en cas d'achat d'un logement
- Attestation notariale d'achat de terrain avec le permis d'urbanisme de la commune de Libin en cas de construction
- Le dernier avertissement-extrait de rôle du demandeur ou du ménage
- Attestation sur l'honneur sur le fait de ne pas posséder d'autres biens immeubles que celui faisant l'objet de la demande de prime.
- Attestation sur l'honneur sur le fait d'occuper l'habitation acquise ou construite dans les douze mois de la date d'achat ou de la date d'achèvement de la construction et ce, pendant un délai de cinq années consécutives.

La liquidation de la prime peut être effectuée sur le compte bancaire suivant :

BE..... au nom de

Fait à, le

Signature

Commune de
6890 Libin
Service Energie
Rue du Commerce, 14
Tél. 061 26.08.26
r.elmoumen@libin.be

PROCHAINES ÉTAPES :

- ❑ **ACCUSÉ DE RÉCEPTION :** L'administration communale accusera réception de votre demande de prime par email dans le mois suivant la réception de celle-ci. Le cas échéant, l'accusé de réception fera état des pièces manquantes à votre dossier.
- ❑ **DÉCISION :** Une fois jugée complète, votre demande de prime sera inscrite à l'ordre du jour du collège communal pour décision.
- ❑ **INFORMATION :** Vous serez informé dans les 15 jours ouvrables de la suite réservée à votre demande avec mention :
 - Du motif en cas de refus ;
 - De la période de l'année du versement de la prime en cas d'acceptation. Les primes de la communes de Libin sont versées deux fois par an, en juin et en décembre.